



Accumulation de problème dans ma location

Par **ninislans**, le **15/12/2010** à **15:58**

Bonjour,Je loue actuellement un appartement et je paie environ 40 euros de charge qui ne comprenne ni l'eau ni l'électricité.Depuis que je suis arrivée de nombreux soucis s'accumule : la porte d'entrée est cassée, il n'y a plus d'interphone l'ascenseur est continuellement en panne et ils avaient oublié de mettre une lumière dans l'escalier, les lumières sont régulièrement défectueuse dans le couloir...De plus on nous avait dit que du carrelage serai posé dans notre cuisine mais finalement c'est trop cher donc on a du se proposer de le faire nous même pour ne pas abimer les murs.Lors de mon arrivé l'agence ne m'avais pas prévenu que je payais numéricable dans les charges donc je me suis abonné a free en plus...net j'en passe encore, je ne sais pas comment faire entendre mon mécontentement une lettre a été envoyé au syndic il y a plus de 1 mois et je n'ai pas de retour et rien ne s'arrange?!

Par **mimi493**, le **15/12/2010** à **18:01**

Le syndic n'a rien à voir. Votre seul interlocuteur est votre bailleur.Pour le carrelage sur les murs de la cuisine, si vous n'aviez aucun écrit du bailleur s'engageant à le faire, vous n'avez aucun recours.Pour le cable, ils ne peuvent vous faire payer l'abonnement si vous n'en voulez pas (jurisprudence de cassation 1er décembre 1999)Pour les problèmes dans les parties communes, LRAR de mise en demeure au bailleur de régler le problème sous peine d'assignation au tribunal d'instance.

Par **ninislans**, le **19/12/2010** à **17:37**

merci de ta réponse on va prendre rdv avec l'agence et o va essayer de raler un peu...rnest il possible d'arrêter de payer les charges?

Par **Marion2**, le **19/12/2010** à **17:57**

[citation]*est il possible d'arrêter de payer les charges?* rn[/citation]rnrnAbsolument pas, vous vous mettriez dans votre tort.rnrn[fluo]Ce n'est pas l'agence qu'il faut contacter, mais le bailleur.[/fluo]rnrnAvez-vous ses coordonnées ?rnDans l'affirmative, envoyez lui un courrier recommandé AR.